

### **DÉJUDICIARISATION DE LA JUSTICE CIVILE**

*La FNUJA, réunie en congrès à Grenoble, du 13 au 16 mai 2026,*

*Vu la motion de Congrès de Lyon du 20 au 23 mai 1998 sur les modes alternatifs de règlement des conflits,*

*Vu la motion de Congrès de Bordeaux du 12 au 15 mai 1999, constatant la complexification des règles de procédure et ses effets sur l'accès à la justice,*

*Vu la motion de Congrès de Bastia du 24 au 27 mai 2017 « divorce par consentement mutuel »,*

*Vu la motion de Congrès de Guadeloupe du 16 au 19 mai 2023 « les MARD et l'indemnisation de l'avocat au titre de l'aide juridictionnelle et de la protection juridique »,*

*Vu la motion de Comité de Paris du 12 janvier 2015 relative à l'ouverture de la publicité foncière aux actes d'avocat,*

*Vu la motion de Comité de Caen du 17 mars 2018 « saisie immobilière »,*

**RAPPELLE** que la justice constitue un service public essentiel, garant de l'État de droit, de l'égalité des citoyens devant la loi et de la protection des libertés fondamentales ;

**CONSTATE** que, depuis plusieurs années, le législateur a engagé un mouvement continu de déjudiciarisation ;

**DEPLORE** que ce mouvement s'est traduit par :

- le transfert de contentieux vers des acteurs non juridictionnels, notamment en matière d'adoption, d'état civil, de recouvrement de créances ;
- le développement et, dans certains cas, le recours imposé de modes alternatifs de règlement des différends (médiation, conciliation, procédure participative) ;
- la réduction du rôle du juge à une intervention subsidiaire, limitée aux situations de conflit ou d'échec des processus amiables ;

**OBSERVE** que cette évolution est principalement motivée, sinon uniquement, par des impératifs de gestion des flux judiciaires et de rationalisation budgétaire, au détriment d'une réflexion globale sur l'accès au droit et à la justice ;

**ALERTE** sur les conséquences de cette déjudiciarisation, en ce qu'elle entraîne :

- un risque accru d'inégalités entre justiciables, selon leur niveau d'information et leurs capacités financières ;
- un affaiblissement du rôle du juge comme garant de l'équilibre des relations juridiques et protecteur des parties les plus vulnérables ;
- une complexification du parcours du justiciable, confronté à une multiplication de dispositifs amiables insuffisamment lisibles ;
- une forme de privatisation progressive de la justice, au détriment de son caractère public et accessible ;

**RAPPELLE** que :

- l'avocat est un acteur central de la sécurité juridique, garant de l'équilibre contractuel et de l'effectivité des droits, et qu'il ne saurait être réduit à un simple accompagnateur des politiques de déjudiciarisation ;
- l'avocat peut pleinement participer à des processus de déjudiciarisation ;
- l'acte d'avocat présente toutes les garanties de forme et de fond pour le justiciable ;

**AFFIRME** son attachement à une justice accessible, lisible et protectrice, reposant sur un équilibre entre règlement amiable des différends et intervention du juge ;

**RÉAFFIRME** que la modernisation de la justice ne peut se faire sans les garanties inhérentes à l'intervention de l'avocat ;

*En conséquence,*

**S'OPPOSE** à toute déjudiciarisation qui aurait pour effet :

- de restreindre l'accès au juge ;
- de fragiliser les justiciables les plus vulnérables ;
- de transférer des missions juridictionnelles sans cadre ni garanties suffisantes ;

**APPELLE DE SES VŒUX** une réforme de la justice qui ne soit pas uniquement guidée par des considérations budgétaires, mais par l'exigence d'une justice humaine, accessible et protectrice ;

**INVITE** les pouvoirs publics à intégrer systématiquement l'avocat dans tous les dispositifs de déjudiciarisation, en tant que garant des droits des justiciables ;

**EXIGE** la reconnaissance de la force exécutoire de l'acte d'avocat contresigné, sans nécessité d'homologation judiciaire, de manière à renforcer l'efficacité et la sécurité juridique de ces actes et, ainsi, de garantir que le mouvement de déjudiciarisation ne se fasse pas au détriment des justiciables.